Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/06/2024 Publication : 13/06/2024





DECISION DU MAIRE

<u>Objet</u>: Demande de subvention Pacte du territoire 2025 – Rénovation énergétique et améliorations fonctionnelles des groupes scolaires Daudet et Peloux

VU les articles L-2122.22 et L-2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales qui fixent le cadre dans lequel le Conseil Municipal peut déléguer une partie de ses pouvoirs au Maire, la délibération du Conseil Municipal en date du 23 mai 2020 donnant délégation au Maire et l'arrêté n° 56960 du 23 mai 2020, donnant délégation de signature au profit du Directeur général des services et Directeurs généraux adjoints, notamment pour solliciter toute attribution de subvention, quel qu'en soit le montant.

VU le projet de la Ville de Bourg-en-Bresse de rénovation énergétique et améliorations fonctionnelles des groupes scolaires Daudet et Peloux

VU le plan de financement tel que présenté ci-après :

Coût du projet	H.T.	Financements attendus	
Rénovation énergétique Daudet	1 434 000	Département AIN invest. Structurants	150 000
Rénovation énergétique Peloux	1 211 500	Département AIN Transition Ecol	175 640
Améliorations fonctionnelles et EPE Daudet	905 000	ETAT – FONDS VERT (demande en cours non traitée)	1 200 000
Améliorations fonctionnelles Peloux	100 000	ETAT – DPV	409 516
		Autofinancement commune	1 715 344
TOTAL	3 650 500		3 650 500

CONSIDERANT que ce projet peut faire l'objet d'une subvention d'investissement au titre du Pacte du territoire 2025 – investissements structurants pour un montant de150 000 € et au titre du Pacte du territoire 2025 – Transition écologique pour un montant de 175 640 €.

LE MAIRE DE LA VILLE DE BOURG-EN-BRESSE

ARTICLE UNIQUE:

SOLLICITE auprès du Conseil Départemental de l'Ain, une subvention d'investissement pour la rénovation énergétique des groupes scolaires Daudet et Peloux pour un montant de 175 640 € et une subvention d'investissement pour les travaux d'améliorations des groupes scolaires Daudet et Peloux et l'aménagement d'un espace Petite Enfance à Daudet pour un montant de 150 000 €.

La recette correspondante sera imputée sur les crédits ouverts aux budgets des exercices 2024 et suivants, selon le rythme de réalisation des travaux, chapitre 13 « subvention d'investissement »

Le Directeur Général des Services

Patrick BOURRASSAUT